



APPUI À LA FILIÈRE AVICOLE DANS LE POOL

GESCOD CONGO - RETOURS D'EXPÉRIENCES : APPUI À LA
FILIÈRE AVICOLE DANS LE POOL - 2022

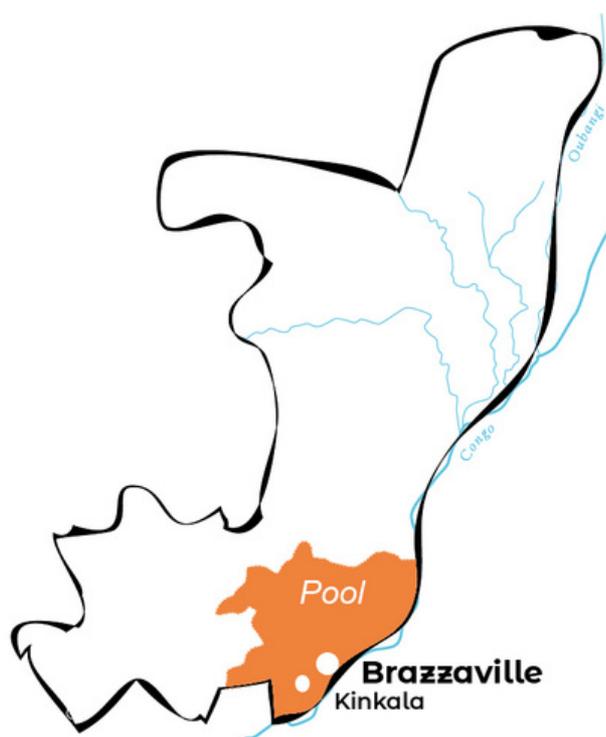
La présente fiche vise à capitaliser l'expérience acquise par les partenaires sur la structuration de la filière avicole. Dans un contexte post-conflit, l'appui à cette filière avait pour objectifs prioritaires l'amélioration des conditions de vie locales par une diversification de la ration alimentaire (œufs, viande) et le soutien à une économie locale familiale et vivrière.

STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU POOL (OSCAGRI-POOL)

Gescod appuie depuis 2010 la relance de l'agriculture dans le Département du Pool au Congo, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le Conseil Départemental du Pool (CDP) et la Ville de Ribeauvillé.

Le Pool, principale zone agricole du Congo et grenier historique de la capitale Brazzaville, a été fortement impacté par les événements socio-politiques de la fin des années 1990.

Le Projet OSCAGRI (2018 – 2022), cofinancé par l'Union Européenne, et avec comme partenaire l'AFDI Alsace, intervient dans les 13 districts (plus la commune de Kintélé) et vise à améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), de manière à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de ces OSC. Cela contribue au développement local et à une croissance durable, en améliorant la souveraineté alimentaire et en promouvant la gouvernance concertée entre pouvoirs publics et OSC.



Le projet inclut une démarche de capitalisation qui vise à partager, à travers des fiches d'expériences, les enseignements du projet en matière de développement économique local, avec un focus sur la structuration des filières, le rôle des fermes pilotes, la formation et l'organisation des professionnels agricoles et le rôle de la collectivité dans le développement agricole et économique local.

FILIÈRE AVICOLE : CONTEXTE ET OBJECTIFS

La **filière avicole est historiquement peu structurée** dans le Pool, en raison notamment de la complexité de l'approvisionnement en intrants, de la quasi-absence de cette activité dans certaines zones du département ou par méconnaissance initiale de l'opportunité économique qu'elle peut représenter. Seules quelques unités de production, soutenues au sortir de la guerre dans les années 2000, ont su mettre en place des élevages professionnels, pouvant accueillir quelques centaines de sujets (le plus souvent identifiées comme fermes pilotes). Ceci reste encore **insuffisant pour amorcer une dynamique conduisant à la création d'une filière**. Le développement de l'aviculture est également freiné par les investissements importants à consentir, et/ou par le manque de technicité des acteurs. De plus, **l'atomisation des éleveurs ne favorise pas l'apprentissage collectif et le partage d'expérience**. Le projet s'est développé dans ce contexte et a cherché, à travers son intervention, à développer des solutions face à ces contraintes.



Les partenaires soutiennent la filière à travers la sensibilisation à l'intérêt de cette activité, la formation et le suivi des aviculteurs, la mise à disposition de moyens de production, l'expérimentation technique et organisationnelle, l'approvisionnement en intrants et l'organisation des professionnels.

ELEVEUSE BÉNÉFICIAIRE : LES FEMMES SONT TRÈS IMPLIQUÉES DANS L'AVICULTURE

Dans la majorité des cas, le modèle « traditionnel » présent dans le Pool implique des éleveurs qui n'ont que quelques poules locales en divagation, rustiques, destinées à leur propre consommation et qui se nourrissent de déchets ménagers, plantes, vers ou insectes. Il ne s'agit pas d'un élevage à proprement parler, mais plutôt d'une activité vivrière familiale complémentaire d'autres activités, notamment agricoles

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

Les stratégies adoptées par les acteurs du projet ont évolué, notamment à l'issue de **phases d'expérimentations**. Les missions de terrain d'**experts en aviculture mobilisés par l'AFDI Alsace** ont également permis de réajuster les interventions.

RÔLE DES FERMES PILOTES

L'objectif du projet en ce qui concerne l'aviculture est d'amorcer d'une part la **mise en place de petits cheptels de volailles** (production de chair et d'œufs) et d'autre part la **production de maïs**, entrant dans la fabrication de l'aliment de bétail. Au cœur de ce dispositif, les **9 fermes pilotes constituent les points d'entrée et pivots de l'intervention du projet dans les districts**.

En effet, **le projet s'appuie sur ces fermes pilotes** qui bénéficient, d'un accompagnement spécifique en vue de renforcer leur rôle moteur dans la structuration de la filière. Elles sont formées à l'animation rurale de manière à **diffuser et démultiplier l'appui technique en direction d'aviculteurs** souvent novices et elles sont incitées à débattre de problématiques communes lors des rencontres des commissions techniques. L'engagement des fermes et leur proximité avec les bénéficiaires finaux conduit à l'amorce d'une **dynamique locale**, tout en permettant d'expérimenter et d'apprendre des expériences et pratiques de chacun.

Elles sont engagées à :

Assurer la reproduction et la multiplication du cheptel avicole et vendre des poussins à un prix accessible aux éleveurs de leurs districts

AFPP équipé de 4 couveuses électriques

Organiser des formations pour les éleveurs de leur district afin de les professionnaliser, favoriser l'apprentissage collectif et amorcer une démarche concertée

Gescod et l'AFPP ont mis en place des modules de formation, avec l'appui de l'expertise de l'AFDI Alsace et des services techniques congolais

Effectuer le suivi-conseil des éleveurs de leur district

Gescod indemnise cette activité afin de compenser le temps consacré au suivi plutôt qu'à leurs activités de production, ce qui contribue à amorcer une relation de confiance durable entre fermes pilotes et éleveurs

Produire de l'aliment pour volaille et le vendre aux éleveurs locaux, constituer un point d'approvisionnement en produits vétérinaires

Les projets mis en place et maintenus sous OSCAgri incitent les échanges commerciaux, tant entre producteurs céréaliers et fermes pilotes qu'entre ces fermes et les éleveurs bénéficiaires. Ce dispositif permet de favoriser l'interdépendance des acteurs de la filière et donc son renforcement, contribuant ainsi, par des retombées sur l'ensemble des acteurs de la filière, au développement économique local.

FOCUS SUR LA GESTION DE L'ALIMENTATION DES VOLAILLES

Une **alimentation équilibrée et suffisante au regard de son coût est le point le plus complexe d'un projet d'élevage en général et d'un projet avicole en particulier**. Cet enjeu implique un véritable risque pour la pérennité des activités menées. L'approvisionnement en alimentation de bétail (principalement maïs, compléments en vitamines et oligo-éléments) reste difficile dans les localités du Pool : il est **irrégulier, coûteux, de faible quantité ou de mauvaise qualité**. De plus, les éleveurs n'ont pas toujours les équipements adéquats pour la transformation des matières premières (broyeur, mélangeur) et le stockage est souvent inadapté (absence de silos, stockage dans des sacs, présence de charançon).

L'un des rôles clé des fermes pilotes est donc celui de **fabricant d'aliment de bétail** à destination des aviculteurs de leur zone. Ce cumul des rôles est lié principalement au fait que seules les fermes pilotes disposent actuellement d'un équipement a minima et des compétences nécessaires à la fabrication de l'aliment.

Afin de limiter les risques liés à l'approvisionnement, le projet travaille sur le **renforcement de la production de maïs via l'accompagnement technique apporté par les fermes pilotes** aux producteurs de leur zone (voir fiche dédiée). Le maïs ainsi transformé permet l'approvisionnement des éleveurs gravitant autour de la ferme pilote, qui représente pour elle une source de revenus complémentaire conséquente.



ACHAT DU MAÏS



PRODUCTION D'ALIMENT À LA FERME DE KINDAMBA

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION



Les difficultés rencontrées

Malgré une hausse très encourageante de la production de maïs de 2013 à 2022, les quantités actuellement produites restent insuffisantes par rapport aux besoins annuels et leur achat représente un besoin de trésorerie auquel l'ensemble des fermes pilotes fait difficilement face, tandis que l'approvisionnement en compléments est complexe et incertain. De plus, les bénéficiaires sont censés pouvoir s'approvisionner en aliment de bétail auprès des fermes pilotes, qui pour certaines peuvent elles-mêmes être contraintes du fait des besoins pour leur exploitation. Les bénéficiaires s'approvisionnent parfois à Brazzaville, avec des incidences sur le coût. Pour un éleveur isolé, il sera quasi-impossible de procéder à cet approvisionnement. En outre, les fermes pilotes n'ont pas les moyens de constituer un stock suffisant auprès de ces fournisseurs pour répondre à la demande des bénéficiaires.



Perspectives d'amélioration

Établir une relation régulière et un travail d'anticipation (commandes importantes avec mutualisation des besoins et engagement contractuel) avec ces fournisseurs permettraient de **sécuriser l'approvisionnement en aliment de bétail auprès de l'ensemble des éleveurs**. La principale difficulté de cette démarche est celle du financement du stock et des **moyens de stockage** des aliments par les fermes pilotes ainsi que l'acheminement vers les élevages des bénéficiaires, souvent difficiles d'accès.

La **mise en place de structures coopératives**, tant au niveau de groupements d'éleveurs qu'à celui de l'ensemble des fermes pilotes permettraient de renforcer la structuration de la filière : commande, transport, stockage et gestion des stocks, emprunts de trésorerie... Ceci **éviterait les ruptures quantitatives et qualitatives des rations** et permettrait d'accroître la production de volaille. C'est ce qu'a initié le projet dans son appui à la création et à la structuration des **commissions au sein des Unions Locales** ou la constitution de l'**Association des Fermes Pilotes du Pool (AFPP)** (voir fiche sur la structuration).

PRODUCTION DE VOLAILLE

La volonté initiale des partenaires était d'améliorer la variété locale de poule et les méthodes d'élevage, à travers l'**importation de sujets présentant un bon potentiel (ponte et chair) et une rusticité suffisante pour s'adapter au milieu local**, permettant de développer l'élevage de la souche sélectionnée et/ou son croisement avec les variétés locales.

LE CHOIX DE LA RACE

COQ SUSSEX



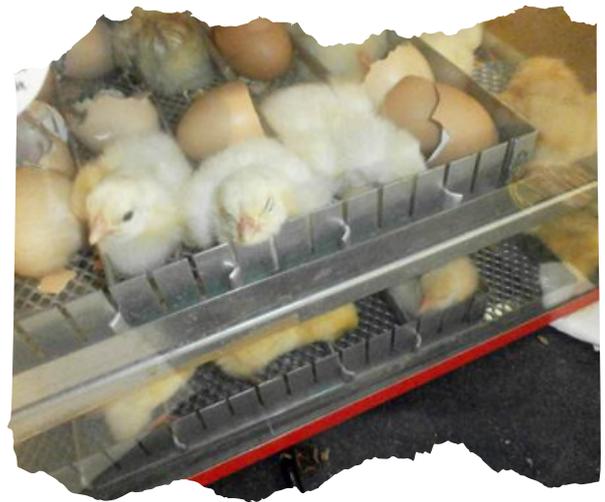
POULES JA657



Dans un premier temps, des sujets de **race Sussex** ont été mis en place afin que les fermes pilotes puissent commencer la **production de poussins de race sélectionnée**. Si l'expérience dans les élevages locaux a montré une assez bonne adaptation de cette race, les fermes pilotes n'ont pas réussi à assurer la multiplication des poussins pour les diffuser aux bénéficiaires, du moins pas dans les proportions envisagées. L'idée initiale était de **faire couvrir les œufs des poules Sussex** (qui ne couvent pas ou peu) par des poules locales, en substituant leurs œufs par des œufs fécondés issus de Sussex. Cette technique présente des résultats au niveau d'élevages modestes, mais ne pouvait permettre une démultiplication conséquente au niveau des fermes pilotes. En outre, **le potentiel de la Sussex était difficile à atteindre du fait des importants besoins alimentaires** de cette espèce, supérieurs en moyenne de 10% par rapport à des variétés purement « pondeuses ». La Sussex a toutefois été **appréciée pour la qualité de sa chair**. Face à ce constat, une nouvelle variété de volaille a été importée de France, **la JA657, une souche dite mixte** dont la consommation alimentaire est inférieure à la Sussex, disposant d'un **potentiel de ponte** conséquent et permettant également l'élevage de **poulet de chair**. Cette souche semble mieux adaptée, avec des résultats comparables en termes de ponte (voire supérieurs) et une consommation largement moindre, alors que le **coût de l'alimentation reste une contrainte majeure**.

MISE EN PLACE DE L'ACCOUVAGE ÉLECTRIQUE

Suite aux premières tentatives visant à faire couvrir les œufs issus de variété améliorée par les poules locales, les résultats ont démontré que **l'accoupage traditionnel ne peut pas produire suffisamment d'animaux pour contribuer au lancement d'une filière**. La **couveuse à pétrole**, utilisée un temps par les fermes pilotes ou par des éleveurs locaux, n'a pas non plus produit les résultats espérés (difficulté à gérer la température interne de la couveuse).



PRODUCTION DE POUSSINS PAR COUVEUSE ÉLECTRIQUE

Le projet a alors acquis **4 couveuses électriques (import) d'une capacité de 140 œufs chacune** afin de faciliter la multiplication des poussins et ainsi développer la filière économique sur le territoire. Les animateurs de ces fermes ont été formés sur l'utilisation des couveuses lors de la mission des experts avicoles de l'AFDI. Un **dispositif de suivi technique et statistique** a été mis en place pour permettre d'améliorer l'accoupage et de suivre l'évolution des résultats d'éclosion dans le temps. La reproduction ayant posé problème, ce dispositif n'est plus utilisé car l'accoupage électrique diminue suite au manque de parentaux disponibles.

Il a été privilégié de faire fonctionner les couveuses de manière couplée, en programmant des **cycles synchronisés**, permettant de maximiser la production à une date donnée et de **réduire les coûts de pré-élevage par des économies d'échelles**. La performance de chacun des cycles oscillant entre 50 et 75% d'éclosion, chaque cycle permet théoriquement la production de 120 à 180 poussins.

INTÉRÊT D'UNE PRODUCTION LOCALE

L'approvisionnement en volaille pour les producteurs du Pool passe presque exclusivement par des fournisseurs de Brazzaville. Or ces derniers, bien que les seuls en capacité de fournir plusieurs centaines d'animaux, disposent d'une offre assez limitée en terme de souches et à un prix relativement élevé (1000 à 1200 FCFA). De plus, les animaux sont vendus à 1 jour, ce qui implique que l'acheteur doit assurer lui-même le démarrage et le programme vaccinal. De ce fait, l'indisponibilité des produits nécessaires pour ce pré-élevage dans les zones reculées représente une forte contrainte pour les éleveurs isolés.

*Remarque sur le coût des vaccins :
Les vaccins sont vendus par dose de 1000 et sont périssables dans les 2h après ouverture. Les exploitations de moyenne envergure, de type ferme pilote (200 à 500 animaux), peuvent se permettre de « perdre » une partie des produits. Sachant qu'il peut y avoir jusqu'à 8 vaccinations et que le prix pour 1000 doses varie entre 3000 et 7000 FCFA, il sera quasiment impossible pour un éleveur isolé d'assurer une prophylaxie suffisante.*

L'offre locale de poussins, si elle ne permet pas de fournir d'importants volumes, vient tout de même compléter celle des opérateurs brazzavillois. Ceux-ci continueront de fournir des élevages déjà structurés, de moyenne envergure, alors que les fermes pilotes, à partir des couveuses, répondent de manière adaptée au besoin des « petits » éleveurs locaux.

Le dispositif mis en place par le projet cherche donc à contourner ces contraintes et à offrir des solutions pour les éleveurs locaux. Les **sujets produits par les fermes pilotes** à partir des couveuses ne sont donc pas directement commercialisés (à 1 jour) aux autres éleveurs. Ils sont d'abord **pré-élevés dans les bâtiments des fermes de manière à assurer une bonne alimentation, apporter les compléments nécessaires (vitamines, anti-stress...) et assurer le programme vaccinal**. Le prix pratiqué dans le cadre du projet, défini par convention, est au final bien plus avantageux que celui pratiqué par les fournisseurs de la capitale (2500 FCFA le sujet vendu à 2 mois et demi, démarré et vacciné).



Les difficultés rencontrées

Le projet se trouve toutefois confronté à une **diminution progressive de la disponibilité des œufs à couver**. En effet, le cycle de reproduction des poules est relativement court (18 jours), ce qui implique la mise en place régulière de nouveaux reproducteurs. Cette caractéristique de l'aviculture (cycle court) constitue donc à la fois un potentiel mais également une contrainte.

Dans une moindre mesure, l'organisation qui prévaut entre les fermes pilotes dans la chaîne de production, pré-élevage et commercialisation doit aussi être renforcée.

Apprentissages

La **spécialisation progressive des fermes pilotes facilite leur professionnalisation** et augmente leur productivité ce qui permet d'amorcer une montée en puissance de la filière avicole. Elles deviennent des modèles à suivre pour les éleveurs de la zone qu'elles ont formés. Les phases d'expérimentation du projet (sur les variétés, les techniques ou l'organisation de la filière) qui ont systématiquement associé les fermes pilotes dans leur réflexion ou leur mise en œuvre ont contribué à cette spécialisation.



Perspectives d'amélioration

Dans ces conditions, le soutien technique et méthodologique apporté au réseau des fermes pilotes, acteurs clés du dispositif, doit se poursuivre. Il pourrait se **focaliser sur le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en synergie de leurs moyens** (financiers, logistiques...).

L'**identification d'autres fournisseurs**, notamment en dehors du département, représente une opportunité en matière d'accès aux **œufs fécondés**. Il est aussi possible, comme en a témoigné l'opération d'import et de diffusion de 900 sujets JA657, ayant permis la production d'œufs à couver, de fonctionner sur la base de cycles réguliers à partir de sujets importés.

FORMATION, RENFORCEMENT DE CAPACITÉS ET ANIMATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS

La formation doit permettre aux exploitants de maîtriser l'ensemble des activités liées à la pratique de l'élevage, allant de la construction/aménagement du poulailler jusqu'à la commercialisation. Elle s'appuie sur la connaissance d'éleveurs expérimentés (les techniciens des fermes pilotes), avec l'appui des services déconcentrés. Au préalable, les éleveurs ayant besoin d'une formation sont identifiés par les techniciens de l'équipe. Les formations sont tenues par les fermes pilotes, dans leurs districts. La durée est de 5 jours, avec 2 jours de théorie et 3 jours de pratique. Quelle que soit la taille envisagée de l'élevage, son équipement ou ses moyens humains, les connaissances transmises et leur mise en pratique doivent permettre à l'éleveur de rentabiliser son investissement (minimisation des coûts par la confection de son aliment de bétail ou de ses propres équipements tels que les mangeoires ou abreuvoirs ; maximisation du revenu par la gestion optimale de la production et la vente des produits directs - poussins, œufs ou viande - et indirects - fumier de poule par ex.).

Les animateurs des fermes pilotes (1 à 2 par ferme), quant à eux, sont sélectionnés pour **leur connaissance du district et leur expérience dans la culture de maïs et l'élevage avicole**. Ils ont un niveau d'étude suffisant (bac ou technicien) et savent conduire une motocyclette. Gescod les forme sur 2 jours aux méthodes de suivi-conseil des producteurs et les briefe sur l'utilisation des fiches de suivi.

LES VISITES DE SUIVI

Les fermes pilotes organisent avec leur animateur les visites de suivi. Elles sont déclenchées après acquisition par les bénéficiaires d'un kit d'animaux, auprès des fermes pilotes ou de fournisseurs extérieurs.

Quatre visites sont effectuées par élevage et par an. Elles visent à collecter les données sur l'élevage, contrôler l'état du cheptel, les installations et l'alimentation puis à analyser les performances économiques, apprécier l'état de croissance des sujets et l'application des conseils délivrés et des techniques apprises lors des formations. Les données de suivi sont ensuite remises à la coordination qui peut les analyser.

APPUI À LA STRUCTURATION DES ÉLEVEURS

Remarque sur le dispositif de suivi par les fermes pilotes

L'intérêt pour les fermes pilotes de suivre les éleveurs est qu'elles profitent de ces échanges pour commercialiser l'aliment de volaille. Elles ont donc aussi un intérêt spécifique à ce que l'élevage soit bien géré. La qualité de leur suivi est donc un élément essentiel pour garantir une bonne production et une collecte bien organisée

La filière est également soutenue par un accompagnement lors de **commissions techniques**, qui se trouvent à l'intérieur de chaque Union Locale (UL). Elles permettent de regrouper les acteurs concernés autour d'une thématique précise afin d'échanger et d'analyser les difficultés ou les processus développés par chacun. La mise en place de ces commissions s'inscrit dans **l'accompagnement et le suivi technico-économique des éleveurs**, ainsi que

dans la structuration de la profession sur le territoire et l'appui à l'émergence de leaders et de représentants des éleveurs. Ces commissions techniques pourraient progressivement se structurer sous forme de « mini-coopératives », une branche supplémentaire des UL. **Le dispositif d'appui implique que les acteurs locaux soient soutenus dans une dynamique orientée vers des solutions et vers une approche partenariale.**



Les difficultés rencontrées

S'agissant des formations, la mise en œuvre des activités s'est révélée relativement simple, les difficultés tenant plutôt à la dotation des éleveurs formés, du fait des **difficultés rencontrées dans le cadre de la reproduction des animaux au niveau local**. De ce fait, un certain nombre de bénéficiaires des formations n'ont pu démarrer leur élevage, malgré l'engouement, faute d'animaux disponibles.

Dans le cadre de la structuration et la mise en place de groupes d'échanges, la difficulté principale tient au fait que les rencontres de ces participants sont prises en charge par le projet. Or, le public visé, sur cette filière, du fait de moyens financiers limités, est généralement peu enclin à engager des frais de déplacement et de cotisation pour participer et adhérer à ces commissions d'échanges. De plus, **l'éloignement et l'atomisation des éleveurs constituent également une forte contrainte**, du fait de devoir délaissier ses activités quotidiennes parfois pour une journée pleine s'agissant des plus isolés.



Perspectives d'amélioration

A priori, la dépendance des commissions techniques aux acteurs du projet ou aux partenaires, pour se retrouver, rend la dynamique difficile à pérenniser. Toutefois, il est possible d'intéresser un noyau d'éleveurs, relativement proches et concernés par ces actions de groupe, de lancer des travaux et une réflexion axée sur des solutions et enjeux immédiats. En ce sens, la mise en place de **sous-groupements, à l'échelle d'une zone regroupant suffisamment d'éleveurs**, offrirait une piste de solution. A terme, le développement de la filière et ses retombées économiques sur les éleveurs pourraient permettre un rassemblement plus large, à l'échelle du district puis du département. Dans un premier temps, il semble **nécessaire de poursuivre le soutien à ces commissions afin de soutenir et conserver la dynamique en cours**.

LES POINTS FORTS ET LES FAIBLESSES DU SOUTIEN À LA FILIÈRE

Sensibilisation et développement de l'activité

La démarche d'identification des éleveurs bénéficiaires se décompose en trois phases : communication sur l'opportunité de formation (communiqués radiophoniques, par les réseaux sociaux), information/sensibilisation organisée avec le soutien du Chef de Secteur Agricole (administration déconcentrée à l'échelle d'un district) puis sélection des bénéficiaires sur la base des infrastructures existantes ou de la volonté affichée de s'engager dans l'activité. En complétant cette démarche par des sessions de formation, il apparaît qu'un véritable engouement a pu émerger sur des zones où l'activité n'était pas ou peu présente. Ceci est particulièrement vrai pour le district de Kindamba, qui ne connaissait presque pas d'élevage avicole sur son sol. Les actions du projet ont permis l'amorce d'une filière, et l'un des bénéficiaires du projet a été intégré dans le réseau des fermes pilotes en cours de projet. Après un an d'activité, l'exploitation de ce bénéficiaire a permis de faire passer le prix de l'œuf de 250 FCFA à 100 FCFA à Kindamba et d'accroître le volume de l'offre locale. Au niveau de l'alimentation, le maïs vendu 500 FCFA précédemment, est passé en 2022, à 250 FCFA. Ce qui signifie que l'offre est grandissante et donc facilite les productions d'alimentation de bétail, l'achat de poussin et ainsi impacte à la baisse le prix de l'œuf.

Interdépendance économique des acteurs

Le schéma défini pour la fourniture d'aliment de bétail aux éleveurs bénéficiaires (dont le soutien aux producteurs de maïs - voir fiche dédiée) associé aux missions de suivi et d'animation confiées aux fermes pilotes renforce les liens économiques entre acteurs. La ferme pilote a un intérêt à ce que la production de maïs soit maximisée afin de disposer de matière première de manière abondante et à bas coût. N'étant pas en capacité de répondre à l'intégralité de la demande locale à l'alimentation animale, elle conserve un intérêt à voir émerger de nouveaux producteurs, dans la perspective de pouvoir commercialiser son aliment de bétail à moindre coût. Dans les deux cas, il sera bénéfique à terme pour la ferme pilote que son animateur prodigue des conseils efficaces en matière de gestion technique ou économique. Ce qui se concrétise dans les sessions de mentoring d'une ferme pilote à une autre (voir fiche dédiée).

Fragilité de la filière

Cette filière, avec son cycle court et du fait des nombreuses contraintes, est certainement l'une des plus vulnérables. Malgré une technicité correcte des acteurs, les coûts auxquels ils sont confrontés (mortalité due aux maladies, à une mauvaise alimentation) ne permettent que des faibles marges alors que les conditions d'exploitation sont précaires et aléatoires. L'équilibre financier est donc fragile et implique un travail de veille important pour ne pas subir de choc externe (circulation, approvisionnement...) qui pourrait rapidement annihiler les acquis sur la filière à l'échelle d'une zone, d'un district ou du département.

QUELQUES CONSEILS ET LEÇONS À RETENIR DE CE PROJET

- La montée en puissance de la filière avicole ne pourra être amorcée que par la **production d'aliment de bétail de qualité et en quantité suffisante**. Un projet orienté tant vers la production d'aliment de bétail (incluant un effort plus soutenu sur l'accès aux moyens de transformation et de stockage) que vers la production d'animaux aurait certainement permis de mieux structurer la filière.
- Si la production de matière première (maïs) doit être encore encouragée localement, il est important de **diversifier les sources d'approvisionnement**, en établissant des partenariats de confiance sur le territoire et avec les régions voisines. Il apparaît clairement que l'agriculture du Pool ne peut fonctionner en autonomie et nécessite un travail conséquent de partenariat avec d'autres acteurs et d'autres territoires. Ceci est particulièrement vrai s'agissant des produits ou intrants non disponibles sur le département (produits vétérinaires, compléments alimentaires...) pour lequel les démarches groupées sont à privilégier.
- Les **différentes phases liées à l'élevage avicole** (la construction, l'aménagement et l'entretien d'un poulailler, l'alimentation de la volaille, le suivi technico-économique ou la commercialisation de la viande et des œufs) doivent être traitées sous différents angles complémentaires (formation, accompagnement, disponibilité d'intrants). Les **fermes pilotes doivent être bien formées et équipées** avant de pouvoir organiser et animer elles-mêmes des sessions de formation et de suivi auprès des éleveurs avicoles locaux. Il est donc primordial de s'appuyer sur des structures expérimentées **avec du personnel qualifié, ayant une certaine envergure et gérées par des leaders locaux**.



JOSEPH NKOUNKOU

RESPONSABLE DE LA FERME PILOTE DE MINDOULI ET
CO-DEMANDEUR SUR LE PROJET OSCAGRI

« Avec OSCAgri, cela nous a ouvert beaucoup de portes, en apprenant comment faire notre aviculture. A travers de nombreux séminaires, nous avons développé nos connaissances concernant les poussins par exemple, mais aussi sur la gestion de son exploitation. Ce sont des vrais atouts, aujourd'hui nous pouvons être des modèles pour les autres districts

concernant l'aviculture. Nous voulons consommer ce qui est bio aujourd'hui, donc nous avons fait des efforts sur la production et sur le prix de vente, ce qui nous avantage car beaucoup de projets nous sollicitent pour faire l'élevage de poussins d'un jour jusqu'à deux mois, dans plusieurs régions. Nous souhaitons vraiment que les projets de Gescod continuent et continuent de nous montrer les bonnes lignes à suivre, pour que nos fermes puissent aller de l'avant.»

LAURENT FISCHER

VICE-PRÉSIDENT AFDI ALSACE

Ancien témoignage :« (...) Les terres sont fertiles et il y a un potentiel agricole incroyable. Lors de notre mission, on a réalisé qu'il fallait également développer l'élevage bovin et avicole, parce qu'il n'y avait plus rien du tout. Il n'y avait plus de bovin... on a du mal à se rendre compte de ce que ça signifie ! La guerre avait tout décimé. Et au niveau de la volaille, ce n'était pas beaucoup mieux. Il fallait donc tout remonter. »



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :



ASSOCIATION DES FERMES PILOTES DU POOL (AFPP)
TEL : +242 06.51.58.722 (COOPÉRATIVE AGRICOLE KIAZI 3) - LOUINGUI
TEL : +242 06.51.63.607 (MISSION CATHOLIQUE VOKA) - BOKO
TEL : +242 05.76.92.012 (GROUPEMENT MASSOUNDA)- BOKO
TEL : +242 05.52.61.547 (CEFPJP) - KINKALA
TEL : +242 06.64.54.248 (MBEMBA MALANDA) - KINDAMBA
TEL : +242 05.52.72.137 (GROUPE DIAF) - NGABÉ
TEL : +242 06.95.21.162 (AGRO ELEVA) - IGNIÉ
TEL : +242 05.62.26.777 (GROUPEMENT KIATAKOUKA) - GOMA TSÉTSÉ
TEL : +242 05.73.03.692 (GAPM) - MINDOULI



GESCOD CONGO
MAIL : CONGO@GESCOD.ORG
TEL: +242 05 534 81 02 / +242 06 988 45 42

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union Européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de Gescod et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.